

UBFC - Suivi des Masters Internationaux

Contexte

La place des masters internationaux dans le paysage universitaire français représente un élément de stratégie de développement des politiques de site, initié par la loi Fioraso (2013). L'objectif général étant de renforcer la présence et la visibilité des travaux et des établissements français à l'étranger.

Les masters internationaux UBFC mettent ainsi l'accent sur l'importance de l'internationalisation de la formation et du site BFC. Ils visent à la fois l'attractivité des étudiants étrangers et des étudiants nationaux pour une internationalisation de leur formation et une préparation à des carrières internationales.

Ces masters sont associés à une recherche active et reconnue et ont pour objectif d'assurer la visibilité et le rayonnement à l'échelle internationale de l'ensemble des établissements du site BFC. Ils ont pour vocation d'être ouverts sur le monde à travers, dès l'origine ou à terme, des programmes conçus avec des partenaires internationaux dans une proposition de formation cohérente.

Masters internationaux UBFC / AAP ISITE BFC

L'AAP « Masters en anglais » de l'ISITE BFC s'inscrit dans cette politique de soutien à l'internationalisation des formations, avec un double objectif d'attractivité des étudiants étrangers et d'insertion des étudiants formés dans les établissements membres d'UBFC. Il soutiendra ainsi des projets de masters internationaux en langue anglaise à hauteur de 75 k€ par an pendant 48 mois.

Voir les appels à projets : <http://www.ubfc.fr/projet-i-site/appels-a-projets/>

Calendrier et Processus de sélection des Masters en anglais

Les procédures d'évaluations par ISITE-BFC et par UBFC seront menées en parallèle. Le classement scientifique des dossiers sera opéré par le CS de l'ISITE. UBFC donnera un avis sur la possibilité de portage de la mention de Master.

- <i>Suivi ISITE-BFC</i>	- <i>Suivi UBFC</i>	- <i>Suivi Etablissements</i>
<p><u>15 septembre 2016 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des AAP Masters en anglais - http://www.ubfc.fr/projet-i-site/appels-a-projets/ <p><u>4 Novembre 2016 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - fermeture AAP. - Transmission des dossiers au Conseil Stratégique (CS) de l'ISITE. - Envoi des dossiers à la VP chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle d'UBFC, <p><u>15 Janvier 2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Classement des dossiers par le CS ISITE-BFC. - Transmission des classements à la VP chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle d'UBFC. <p><u>27 janvier 2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - allocation du budget par COPIL ISITE-BFC - Le COPIL ISITE prendra en compte les 2 avis du CS ISITE et d'UBFC pour l'attribution des financements. 	<p><u>15 Septembre 2016 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs doivent prendre contact avec la VP chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle d'UBFC, Khadija Chahraoui (khadija.chahraoui@ubfc.fr), pour échanger sur leurs projets. <p><u>4 Novembre 2016 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réception des dossiers à UBFC - Transmission d'une copie des dossiers aux VP/responsables Formation des établissements concernés. <p><u>Entre le 16 et le 20 janvier 2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis de la commission formation du CAC UBFC <p><u>20 janvier 2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis du CAC UBFC et transmission au COPIL ISITE. <p><u>Février 2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'information aux étudiants pour l'ouverture des masters sélectionnés <p><u>Février-Avril 2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - montage du dossier d'accréditation avec allers et retours entre UBFC, ministère, établissement(s) opérateur(s) et équipes pédagogiques. <p><u>Avril-Juillet 2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôts des dossiers et Accréditation des mentions de Master UBFC au ministère. <p><u>Septembre 2017:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rentrée des Masters. 	<p><u>15 septembre 2016 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets doivent informer de leur intention de dépôt de projet auprès des composantes et des VP/responsables formation des établissements pour étudier la faisabilité du projet. <p><u>4 Novembre 2016 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission des dossiers par UBFC aux VP/responsables Formation des établissements, aux composantes pour avis sur la faisabilité des projets (notamment transferts de parcours de mentions à UBFC, implication des personnels, faisabilité technique et financière du dossier, respect de la cohérence de la cartographie de la formation, etc.). <p><u>Novembre-Décembre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passage devant les instances des établissements. <p><u>6 janvier 2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - date limite pour la remontée des avis des établissements à UBFC

Critères de sélection des projets par le CS ISITE	Critères d'éligibilité des projets par UBFC
<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'enseignement - Pertinence par rapport au marché de l'emploi international - Ressources humaines pour l'enseignement en anglais - Mesures éventuelles de soutiens aux personnels impliqués - Perspectives et/ou plan de recrutement d'étudiants internationaux - Plan de promotion du master vis-à-vis des étudiants français - Implication de personnels de plusieurs membres de UBFC - Perspectives d'alliances internationales : doubles diplômes, etc. - Possibilité de portage de la mention par UBFC 	<p><u>Les critères d'éligibilité des dossiers portent essentiellement sur la possibilité de portage par UBFC de la mention de master (Ces critères sont définis ci-dessous).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de portage de la mention de Master par UBFC (en lien avec les jalons du projet d'ISITE BFC). Ce portage impliquera l'inscription des étudiants sur un portail UBFC et la délivrance d'un diplôme UBFC (avec indication : « préparé à ... nom de l'établissement »). Il faut noter que toute la logistique continue d'être assurée par les établissements (personnels enseignants, scolarité, locaux...). - Pour l'année 2016-17, seront portées par UBFC des mentions de masters correspondant à des parcours internationaux. - Le projet de mention de Master doit comporter un programme sur 4 semestres, soit 2 années complètes M1 et M2. - L'intitulé de la nouvelle mention de Master UBFC doit être conforme à la nomenclature des Masters en France (<i>Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master</i>)¹ - La mention proposée ne doit pas être concurrente ou redondante avec une mention existante dans un établissement membre et elle ne pourra pas constituer une mention dupliquée en langue anglaise. - La nouvelle mention de Master doit s'insérer dans la cohérence de la cartographie de la formation à l'échelle du site BFC. - Dans l'immédiat, il n'y a pas de nécessité de double diplôme ou de co-habilitation. Mais le projet doit clairement annoncer cette évolution vers un processus de double diplômes avec des universités étrangères. - Le projet de mention doit être adossé à un laboratoire de recherche reconnu dans son domaine. - Les projets de masters impliquant plusieurs établissements de la COMUE UBFC seront privilégiés - La formation proposée doit intégrer à minima la langue française (Loi Fioraso), soit au moins un module d'enseignement.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028583174&categorieLien=id>

Aspects financiers

Pour le montage financier du projet, les porteurs de projet pourront s'adresser au coordinateur d'ISITE BFC, Alain Dereux (Alain.Dereux@ubfc.fr).

Le financement d'ISITE BFC à hauteur de 75 k€ pourra couvrir les vacations des intervenants étrangers, les frais de déplacements, les bourses aux étudiants, les décharges de responsabilité, du matériel, du fonctionnement divers.

Le financement d'ISITE ne pourra pas couvrir la totalité des frais d'enseignement et les établissements devront co-financer le projet. Cette partie de co-financement comprend essentiellement les heures de services statutaires effectuées par les enseignants-chercheurs dans les établissements.

Promotion de l'internationalisation des formations.

Les porteurs de projets pourront prendre contact avec Yevgenya Pashayan-Leroy (yevgenya.pashayan-leroy@ubfc.fr), Chef de Projet Promotion de l'Internationalisation des formations, pour la campagne d'information aux étudiants, ainsi que pour l'aide au montage des programmes de formations internationales.